

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **35 (1943)**

Heft 11

PDF erstellt am: **10.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

35<sup>me</sup> année

Novembre 1943

N° 11

## Problèmes d'alimentation en temps de guerre.

Par *Fritz Gmür*.

Lorsque le collègue Fritz Gmür, ancien membre du comité directeur de la Société suisse des fonctionnaires postaux, accepta il y a quelque temps un poste de collaborateur pour les questions ouvrières au sein de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, nous avons convenu avec lui qu'il nous fournirait un article, aussi détaillé que possible et débordant le cadre des généralités, sur notre situation alimentaire et le rationnement, article pour la rédaction duquel il était particulièrement qualifié du fait de ses contacts avec le monde ouvrier et les autorités de l'économie de guerre. Nous sommes heureux de pouvoir consacrer à ce travail un numéro entier de la «Revue syndicale». Il permettra à nos lecteurs et à toutes les personnes que cela intéresse de se faire une idée exacte de notre régime de pénurie et des mesures qui sont prises pour y remédier. R.

Voici plus de quatre ans que nous vivons sous le régime de l'économie de guerre. Les conséquences n'en ont pas été les mêmes pour les salariés et les employeurs. Cependant, les mesures concernant l'alimentation de guerre touchent tout le monde. Il semble donc opportun de jeter un rapide coup d'œil sur les mesures tendant à réglementer la production et l'emploi des denrées alimentaires et, au début de la cinquième année de guerre, de faire le point.

### I. Notre approvisionnement en denrées alimentaires.

#### 1. Mesures préventives.

Nos autorités ont commencé très tôt à prendre les mesures destinées à prévenir les difficultés de ravitaillement pouvant être engendrées par une guerre éventuelle: preuve en soit la loi sur les blés, du 7 juillet 1932, stipulant la constitution d'une réserve permanente d'au moins huit mille wagons de céréales panifiables, ce qui devait correspondre aux besoins de deux à trois mois sous